

Direction Générale des Finances Publiques

IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01012019** et clos le **31122019** Régime simplifié d'imposition Régime réel normal
 Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe Si PME innovante Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime)

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration
 Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION
COUVEUSE INTERFACE
83 LA CANEBIERE
 Identification du destinataire
13001 MARSEILLE

Insp. IFU	317645	42911696500055
	N° dossier	N° Siret

B ACTIVITE
 Activités exercées (souligner l'activité principale) :
couveuse d'entreprise
 Si vous avez changé d'activité, cochez la case

Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)
 - Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
 - Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.
 n° SIRET

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux de 33,1/3 % Bénéfice imposable au taux de 28 % Bénéfice imposable au taux de 15 % 4 227 Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)
 Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%

2 Plus-values Plus-values à long terme imposables au taux de 15%
 Plus-values à long terme imposables au taux de 19% Autres plus-values imposables au taux de 19% Plus-values à long terme imposables aux taux de 0% Plus-values exonérées art.238 quindecies

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches
 (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2
 Entreprises nouvelles art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art 44 octies A Pôle de compétitivité
 Entreprises nouvelles art.44 septies Zones franches d'activité art.44 quaterdecies Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies
 Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux à 15%
 Sociétés d'investissements immobiliers cotées

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W
 Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)
1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice) Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS
 1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquièmes C-I-1 du CGI)
 2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :
 3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquièmes C-I-2)
 Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? Si oui, indication du logiciel utilisé

OGA/OMGA **Viseur conventionné**
 Nom, adresse, téléphone :
 - Professionnel de l'expertise comptable : CDE SAP 7 RUE GASTON DE FLOTTES CDE SAP 13012 MARSEILLE
 - Conseil :
 - CGA/OMGA ou viseur conventionné : N° d'agrément

A **MARSEILLE** le Signature et qualité du déclarant **Patrick TORRE** Président

Les dispositions des articles 34,35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004 s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant un droit d'accès et de rectification, ainsi qu'un droit de suppression des données.

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **COUVEUSE INTERFACE**
et Date de clôture de l'exercice **31122019**

J DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2019, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant sur la notice)

Taux de 15 %
(art. 219 I a ter et a quater du CGI)

MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice

MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice

MVLT réalisée au cours de l'exercice

MVLT restant à reporter

Désignation de l'entreprise : COUVEUSE INTERFACE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12				
Adresse de l'entreprise : 83 LA CANEBIERE		13001 MARSEILLE				
Durée de l'exercice précédent * 12		Néant <input type="checkbox"/> *				
Numéro SIRET * 4 2 9 1 1 6 9 6 5 0 0 0 5 5						
		Exercice N, clos le, 31122019				
		N-1 31122018				
		Brut 1				
		Amortissements, provisions 2				
		Net 3				
		Net 4				
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AC		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	26 508	3 869
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV	3 820	3 820
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	5 610	5 610
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
Prêts		BF	BG			
Autres immobilisations financières *		BH	BI	8 429	8 429	
TOTAL (II)		BJ	BK	48 235	26 508	21 727
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	201 223	201 223
		Autres créances (3)	BZ	CA	206 756	206 756
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	8 515	8 515
Disponibilités		CF	CG	500 298	500 298	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	28 221	28 221	
	TOTAL (III)	CJ	CK	945 012	945 012	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
Ecart de conversion actif * (VI)	CN					
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1A	993 248	26 508	966 740
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	14 039	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété: *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

Désignation de l'entreprise COUVEUSE INTERFACE		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :)	DA	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	20 000
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	131 601
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	2 814
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TO TAL (I)	DL	154 415
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM
Avances conditionnées		DN	
TO TAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	282 689
	TO TAL (III)	DR	282 689
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	169 825
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	1 020
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	243 669
	Dettes fiscales et sociales	DY	61 051
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
Compte régul.	Autres dettes	EA	54 070
	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TO TAL (IV)	EC	529 635
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED	
	TO TAL GENERAL (I à V)	EE	966 740
RENVois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	528 615	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	167 788	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

		Désignation de l'entreprise : COUVEUSE INTERFACE				Néant <input type="checkbox"/> *			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
		Exercice N						Exercice (N-1)	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	134 471	FB		FC	134 471		
	Production vendue { biens* services* }	FD	89 871	FE		FF	89 871		
		FG	961 672	FH		FI	961 672		
		FJ	1 186 014	FK		FL	1 186 014		
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	79 000		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	340 975		
	Autres produits (1) (11)					FQ	31		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 606 021	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	94 661		
	Variation de stock (marchandises) *					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	41 071		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	724 310		
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	14 662		
	Salaires et traitements *					FY	300 348		
	Charges sociales (10)					FZ	152 867		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions					GA	4 401	
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	282 529		
	Autres charges (12)					GE	400		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 615 248	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	(9 227)		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH		(III)	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI	4 256	(IV)	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	3 443		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	12 113		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	15 556		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	663		
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	663		
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	14 892		
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 410		

Désignation de l'entreprise COUVEUSE INTERFACE		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	2 817
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	2 817
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	779
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	779
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	2 038
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	634
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 624 394
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 621 580
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	2 814
RENVois	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	26 636
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9			
dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
PENALITES AMENDES FISCALES	779		
DIVERSES REGUL		2 817	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	
DIVERSES REGUL			

2053 - Détail des produits et charges exceptionnels au 31/12/2019

Détail des produits et charges exceptionnels :	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Totalisation		

2053 - Détail des produits et charges sur ex. antérieurs au 31/12/2019

Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Charges antérieures	Produits antérieurs
Totalisation		

* (Ne pas reporter le montant des centimes)

Désignation de l'entreprise COUVEUSE INTERFACE										Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
								2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD		KE		KF			
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9	KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1	KM		KN		KO			
	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		[Dont Com- posants	M2	KP		KQ		KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Com- posants	M3	KS		KT		KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW		KX	3 168		
		Matériel de transport *			KY		KZ		LA	21 746		
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB		LC		LD	5 463		
	Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes				LK		LL		LM			
	TOTAL III				LN		LO		LP	30 377		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T			
	Autres participations				8U		8V		8W	9 430		
	Autres titres immobilisés				1P		1R		1S			
	Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U		1V	8 429		
	TOTAL IV				LQ		LR		LS	17 858		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				ØG		ØH		ØJ	48 235			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						par virement de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
						1		2		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				IO		LV		LW		1X	
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU		MM		MN	3 168	MO		
		Matériel de transport		IV		MP		MQ	21 746	MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	5 463	MU		
	Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB	
Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF		
TOTAL III				IY		NG		NH	30 377	NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations				IØ		ØX		ØY	9 430	ØZ	
	Autres titres immobilisés				I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F	8 429	2G	
	TOTAL IV				I3		NJ		NK	17 858	2H	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				I4		ØK		ØL	48 235	ØM		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Exercice N clos le : **31 12 2019**

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **COUVEUSE INTERFACE** Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : COUVEUSE INTERFACE										Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A												
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (O U VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *												
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN			
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE		PF		PG		PH			
Terrains			PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC			
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD		QE	403	QF		QG	403		
	Matériel de transport		QH		QI	20 642	QJ		QK	20 642		
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL		QM	5 463	QN		QO	5 463		
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT			
TOTAL III			QU		QV	26 508	QW		QX	26 508		
TOTAL GENERAL (I + II + III)			ØN		ØP	26 508	ØQ		ØR	26 508		
CADRE B												
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES												
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel						
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5			N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9			Q1			
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7			Q8			
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5			R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2			S4			
	Inst. gales, agenc et am des const.	S5	S6	S7	S8	S9			T2			
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8			T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5			U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3			V5			
	Mat. bureau et inform mobilier	V6	V7	V8	V9	W1			W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8			X1			
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7			X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM					NO			
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU			NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)			NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ				
CADRE C												
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler									Z9			Z8
Primes de remboursement des obligations									SP			SR

Désignation de l'entreprise : COUVEUSE INTERFACE					Néant <input type="checkbox"/> *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquièmes H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	282 689	
TOTAL II	5Z	TV	597 028	TW	314 339	TX	282 689
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	<ul style="list-style-type: none"> - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) * 	6A	6B	6C	6D	
			6E	6F	6G	6H	
			Ø2	Ø3	Ø4	Ø5	
			9U	9V	9W	9X	
			Ø6	Ø7	Ø8	Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A		
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA		
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	597 028	UC	314 339	UD
Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 	UE	282 529	UF	314 339		
		UG		UH			
		UJ		UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10		
<p>(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.</p>							

2056 - Détail des provisions pour hausse des prix au 31/12/2019

Libellé	Montant début exercice	Augmentation	Diminution	Montant fin exercice
Totalisation				

2056 - Détail des autres provisions réglementées au 31/12/2019

Libellé	Montant début exercice	Augmentation	Diminution	Montant fin exercice
Totalisation				

2056 - Détail des provisions pour impôts au 31/12/2019

Libellé	Montant début exercice	Augmentation	Diminution	Montant fin exercice
Totalisation				

2056 - Détail des autres provisions pour risques et charges au 31/12/2019

Libellé	Montant début exercice	Augmentation	Diminution	Montant fin exercice
PROVISIONS P CHGES		314 339	314 339	
		282 689		282 689
	314 499	(314 499)		
Totalisation	314 499	282 529	314 339	282 689

2056 - Détail des autres immobilisations financières au 31/12/2019

Libellé	Montant début exercice	Augmentation	Diminution	Montant fin exercice
Totalisation				

2056 - Détail des autres provisions pour dépréciation au 31/12/2019

Libellé	Montant début exercice	Augmentation	Diminution	Montant fin exercice
Totalisation				

Désignation de l'entreprise : COUVEUSE INTERFACE			Néant <input type="checkbox"/> *				
CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL	5 610	UM	5 610	
	Prêts (1) (2)		UP		UR		
	Autres immobilisations financières		UT	8 429	UV	8 429	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA				
	Autres créances clients		UX	201 223		201 223	
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)		Z1				
	Personnel et comptes rattachés		UY	170 507		170 507	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	21 292		21 292	
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM			
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN			
		Divers		VP	14 900		14 900
	Groupe et associés (2)		VC				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	57		57	
	Charges constatées d'avance		VS	28 221		28 221	
	TOTAUX		VT	450 239	VU	450 239	VV
RENOVOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE				
VF							
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	167 788		167 788	
	à plus d' 1 an à l'origine		VH	2 038		2 038	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	243 669		243 669		
Personnel et comptes rattachés		8C	29 856		29 856		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	23 432		23 432		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	634		634	
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	6 277		6 277	
	Obligations cautionnées		VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	853		853	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	54 070		54 070		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	528 615	VZ	528 615		
RENOVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	2 038	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK				

Désignation de l'entreprise : COUVEUSE INTERFACE						Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 31122019			
I. REINTEGRATIONS						BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA 2 814			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)									WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WE	XE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX	XW 779		
	Amendes et pénalités			WJ	779	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *			XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*									XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)									I7 634	
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7	K7			
	RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉREES	Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %									I8
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *						{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions			WN		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)									XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	WQ			
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art.209C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									Y3		
						TOTAL I		WR 4 227			
II. DEDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *									WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)									WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs									WV	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %									WH	
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *									WP	
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation									WW	
	Produit net des actions et parts d'intérêts : (déduire des produits nets de participation									XB	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)									I6	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer * .									WZ	
	Majoration d'amortissement *									XA	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5	XS
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)		L6	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA	XF
		Zone franche urbaine-TF (art. 44 octies et octies A)		QV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC	
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquedecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)		PB	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)									XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH	Créance dégagee par le report en arriere de déficit		ZI	
		Dt déd. exc (art 39 decies A)		YA	Dt déd. exc (art 39 decies B)		YB	Dt déd. exc (art 39 decies C)		YC	
								Dt déd. exc (art 39 decies D)		YD	
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y2		
III. RESULTAT FISCAL						TOTAL II					
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II)						XI		4 227		XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arriere (entreprises à l'IS)*						ZL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*										XL	
RESULTAT FISCAL BENEFICE (ligne XN) ou DEFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN		4 227		XO 0	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2058A - Réintégrations diverses au 31/12/2019

Libellé	Montant
Totalisation	

2058A - Déductions diverses au 31/12/2019

Libellé	Montant
Totalisation	

Désignation de l'entreprise COUVEUSE INTERFACE		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DEFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	19 471	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	
	↓ ligne WI	↓ ligne WU	

CONSEQUENCE DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

2058B - Détail des provisions pour risques et charges au 31/12/2019

Provisions pour risques et charges	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Totalisation		

2058B - Détail des provisions pour dépréciation au 31/12/2019

Provisions pour dépréciation	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Totalisation		

2058B - Détail des charges à payer au 31/12/2019

Charges à payer	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Totalisation		

Désignation de l'entreprise : COUVEUSE INTERFACE										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES (I)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS (I)	Affectations aux réserves	{ - Réserve légale - Autres réserves	ZB						
	Resultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD					ZD						
	Prélèvements sur les réserves	ØE			ZE								
					ZF	131 601							
	TOTAL I	ØF			ZG	(131 601)							
							ZH						
RENSEIGNEMENTS DIVERS													
										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7			YQ					
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS					
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance							YT	286 236				
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) et de copropriété				J8	110 499		XQ	120 461				
	- Personnel extérieur à l'entreprise							YU					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	11 204				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV					
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES			ST	306 409				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	724 310				
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE							YW					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS			9Z	14 662				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							YX	14 662				
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée							YY	2 930				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ					
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2019) *							ØB	300 348				
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							ØS					
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK		%			
	- Numéro de centre de gestion agréé *				XP			- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Sinon 0			ZR		
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									RG				
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI									RH				
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL				
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO				
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale				JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : COUVEUSE INTERFACE						Néant <input type="checkbox"/> *	
A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
⑦				⑧	⑩		
				19%	15% ou 12,80%	0%	⑪
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))							
CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))			(A)	(B)	(C)		
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)				(Ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

2059A - Détail des immobilisations cédées au 31/12/2019

Nature et date d'acquisition des éléments cédés	Valeur d'origine	Valeur réévaluée	Amortiss.	Autres amortiss.	Valeur résiduelle	Prix de vente	Montant global	Court terme	Long t. 19%	Long t. 15% 12,80%	Long t. 0%	Plus-values 19%
--	---------------------	---------------------	-----------	---------------------	----------------------	------------------	-------------------	----------------	----------------	-----------------------	---------------	--------------------

Totalisation

2059A - Divers autres éléments au 31/12/2019

Libellé	Court terme	19%	Long terme 15% ou 12,8%	0%	Plus-values 19%
Totalisation					

Désignation de l'entreprise : **COUVEUSE INTERFACE** Néant *

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)					
Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
		N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)	N - 4			
		N - 5			
	(à préciser) au titre de :	N - 6			
		N - 7			
	N - 8				
	N - 9				
TOTAL 2					
B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.					
<input type="checkbox"/> Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)			<input type="checkbox"/> Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)		
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : **COUVEUSE INTERFACE** Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,80 % ❷ .

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *.

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,80 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ❸	Solde des moins-values à 12,80 % ❹
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ❶	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❻	Solde des moins-values à reporter col. ❷ = ❷ + ❸ + ❹ - ❺ - ❻
	A 19 %, 16,5% (1) ou à 15 % ❷	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ❸	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❹	A 15 % Ou A 16,5 % ⁽¹⁾ ❺		
Moins-values nettes N						
N - 1						
N - 2						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)						
N - 3						
N - 4						
N - 5						
N - 6						
N - 7						
N - 8						
N - 9						
N - 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : COUVEUSE INTERFACE				Néant <input type="checkbox"/> *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Fiche de calcul pour les activités de location ou de sous-location d'immeubles nus et pour les retraitements de valeur ajoutée à reporter sur le 1329 et 1330-CVAE

Renseigner ci-contre le code 1 si vous êtes concernés par cette fiche, 0, pour activer le report sur le cerfa 2059E.

L'utilisation de cette fiche impose que l'imprimé 2059E ne soit pas saisi directement.

=> pour la valeur ajoutée 1329/1330-CVAE ligne SA du 2059E, renseigner 100% en colonne n°2 et saisissez les retraitements nécessaires

=> pour la valeur ajoutée activité de location renseigner le taux, en colonne n°2, à appliquer sur les produits et charges pour l'année considérée, avec possibilité de modifier en colonne n°3 et saisissez les retraitements si nécessaire pour la valeur ajoutée 1329/1330-CVAE ligne SA du 2059E

Désignation de l'entreprise : COUVEUSE INTERFACE				
Exercice ouvert le : 01012019 et clos le : 31122019 Durée en nombre de mois 12				
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE		n°1: 100%	n°2: 100, %	n°3: saisie
Ventes de marchandises	OA	134 471	134 471	
Production vendue - Biens	OA	89 871	89 871	
Production vendue - Services	OA	961 672	961 672	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL			
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	26 636	26 636	
TOTAL 1	OX	1 212 650	1 212 650	1 212 650
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	31	31	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE			
Subventions d'exploitation reçues	OF	79 000	79 000	
Variation positive des stocks	OD			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT			
TOTAL 2	OM	79 031	79 031	79 031
Retraitement des produits suivants pour le calcul de la valeur ajoutée à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE (ligne de totalisation SA, ci-dessous)				
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Achats de marchandises (droits de douanes compris)	ON	94 661	94 661	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	ON	41 071	41 071	
Autres achats	ON	136 863	136 863	
Variation négative des stocks	OQ			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	476 948	476 948	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	3 806	3 806	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	400	400	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9			
Moins-value de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY			
TOTAL 2	OJ	753 749	753 749	753 749
Retraitement des charges suivantes pour le calcul de la valeur ajoutée à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE (ligne de totalisation SA, ci-dessous)				
III - Valeur ajoutée produite				
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL3	OG	537 933	537 933
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)		SA	537 933	

Désignation de l'entreprise : COUVEUSE INTERFACE		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01012019		et clos le : 31122019	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP		
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		1 186 014
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT		26 636
	TOTAL 1	OX	1 212 650
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH		31
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		79 000
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
	TOTAL 2	OM	79 031
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON		272 594
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR		476 948
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		3 806
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW		400
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
	TOTAL 3	OJ	753 749
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	537 933
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	SA		537 933
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		1 212 650
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY		GZ
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)			HR

17 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant *

N° de dépôt
[]

EXERCICE CLOS LE **3|1|1|2|2|0|1|9**

N° SIRET **4|2|9|1|1|6|9|6|5|0|0|0|5|5**

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **COUVEUSE INTERFACE**

ADRESSE (voie) **83 LA CANEBIERE**

CODE POSTAL **13001** VILLE **MARSEILLE**

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 []

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 []

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 []

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 []

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) [] Nom patronymique [] Prénom(s) []
 Nom marital [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Naissance : Date [] N° département [] Commune [] Pays []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Titre (2) [] Nom patronymique [] Prénom(s) []
 Nom marital [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Naissance : Date [] N° département [] Commune [] Pays []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE **3|1|1|2|2|0|1|9|**

N° SIRET **4|2|9|1|1|6|9|6|5|0|0|0|5|5|**

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **COUVEUSE INTERFACE**

ADRESSE (voie) **83 LA CANEBIERE**

CODE POSTAL **13001** VILLE **MARSEILLE**

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique **COOP** Dénomination **Coop pour le développement de l'emploi dans les métiers du patrimoine**

N° SIREN (si société établie en France) **530618115** % de détention

Adresse : N° Voie **COUVENT DES CORDELIERS BD DES MARTYRS**

Code postal **04300** Commune **FORCALQUIER** Pays **FRANCE**

Forme juridique **COOP** Dénomination **BOREAL INNOVATION**

N° SIREN (si société établie en France) **802915124** % de détention

Adresse : N° Voie **LA CANEBIERE**

Code postal **13001** Commune **MARSEILLE** Pays **FRANCE**

Forme juridique **COOP** Dénomination **CDE SAP**

N° SIREN (si société établie en France) **432719573** % de détention

Adresse : N° Voie **ACTIPOLE 12 RUE GASTON DE FLOTTE**

Code postal **13012** Commune **MARSEILLE** Pays **FRANCE**

Forme juridique **COOP** Dénomination **LINKIN SCOP**

N° SIREN (si société établie en France) **828081943** % de détention

Adresse : N° Voie **83 LA CANEBIERE**

Code postal **13001** Commune **MARSEILLE** Pays **FRANCE**

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**SUIVI DES INTERETS DUS A DES SOCIETES LIEES OU REMUNERANT
DES EMPRUNTS GARANTIS PAR DES SOCIETES LIEES DIFFERES
EN APPLICATION DEL'ARTICLE 212 DU CGI**

Dénomination de l'entreprise	COUVEUSE INTERFACE	N°Siret	42911696500055
Adresse	83 LA CANEBIERE 13001 MARSEILLE		

I - QUOTITE D'INTERETS DIFFERES AU TITRE DE L'EXERCICE

Intérêts déductibles (cf. I de l'article 212 du CGI) versés à des entreprises liées ou rémunérant des emprunts garantis par des sociétés liées au titre de l'exercice	(a)	
Moyenne des sommes mises à disposition par des entreprises liées au titre de l'exercice	(b)	
Montant des capitaux propres au début ou à le fin de l'exercice ⁽¹⁾	(c)	154 415
Ratio d'endettement = (a) x [1,5 x (c) / (b)]	(d)	
Résultat courant avant impôts de l'exercice ⁽²⁾	(e)	1 410
Dotations aux amortissements de l'exercice et quote-part de loyer de crédit-bail prise en compte dans le prix de levée d'option	(f)	
Ratio de couverture d'intérêts = 25% x [(e) + (f) + (a)]	(g)	352
Ratio d'intérêts servis par des entreprises liées = montant des intérêts reçus des entreprises liées	(h)	
Montant le plus élevé des trois ratios [(d) ou (g) ou (h)]	(i)	352
FRACTION D'INTERETS DIFFERES AU TITRE DE L'EXERCICE = (a) - (i) [Si (j) < 150 000 euros indiquer 0]	(j)	0

II- SUIVI DES INTERETS DIFFERES

Stock d'intérêts différés à l'ouverture de l'exercice ⁽³⁾	Créés au titre du dernier exercice clos	(k)	
	Créés antérieurement au dernier exercice clos	(l)	
Montant de la décote ⁽⁴⁾ = (l) x 5%	(m)		
Stock d'intérêts différés restant à imputer après décote à l'ouverture de l'exercice = (k) + (l) - (m)	(n)		
Plafond d'intérêts différés imputables au titre de l'exercice = (g) - (a) [si (o) < 0, indiquer 0]	(o)	352	
Montant d'intérêts différés issus d'exercices antérieurs et imputés au titre de l'exercice ⁽⁵⁾	(p)		
Stock d'intérêts différés à la clôture de l'exercice = (n) + (j) - (p) ⁽⁶⁾	(q)		

(1) ou montant du capital social à la fin de l'exercice si la société respecte les dispositions édictées par le code de commerce et plus particulièrement les articles L223-42, L225-248 et L241-6 et L242-29 de ce code.

(2) solde intermédiaire de gestion comptable déterminé dans les conditions prévues par l'article 532-7 du plan comptable général (ligne GW du tableau n°2052).

(3) Pour les membres d'un groupe fiscal, ce stock se limite aux intérêts différés non encore imputés créés avant la date d'entrée dans le groupe, ainsi qu'à ceux transférés sur agrément à la société membre bénéficiaire des apports à l'issue d'opération de restructuration (cf6 de l'article 223 I, et II de l'article 209 du CGI).

(4) en cas d'application de la tolérance prévue au n° 140 du BOI-IS-BASE-35-20-40-10 (exercice d'une durée inférieure à 12 mois) porter en (m) le montant de la décote à son prorata en mois étant précisé que pour apprécier la durée de l'exercice tout mois entamé est pris en compte pour un mois plein.

(5) (p) = (o) dans la limite de (n).

(6) Pour les membres d'un groupe fiscal, il convient de ne pas majorer le stock de la variable (j) (cf. 13ème alinéa de l'article 223B du CGI).

Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)**RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX**

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise COUVEUSE INTERFACEdu 01012019Adresse 83 LA CANEBIERE13001 MARSEILLEau 31122019

A - FRAIS ALLOUES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX REMUNEREES : v. notice ①								
NOM, PRENOM ET EMPLOI OCCUPE					ADRESSE COMPLETE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
REMUNERATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DEPENSES ET CHARGES AFFERENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ELEMENTS DE REFERENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice(total col. 9 + total col. 10) ⑩		- de l'exercice ⑩	4 227
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	
Nom et qualité du signataire Patrick TORRE Président		A <u>MARSEILLE</u>, le	
		Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche



Liberté-Egalité-Fraternité

REPUBLIQUE FRANÇAISE

N°2079-CICE-FC-SD

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

CREDIT D'IMPOT POUR LA COMPETITIVITE ET L'EMPLOI - MAYOTTE

(article 244 quater C du Code Général des Impôts)

Dépenses engagées au titre de l'année civile 2 019

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD constitue le support déclaratif du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.

Exercice ouvert le **01012019**Clos le **31122019**

Nom et prénoms ou dénomination et adresse de l'entreprise		N° SIREN de l'entreprise	
		429116965	
COUVEUSE INTERFACE 83 LA CANEBIERE		Ancienne adresse (en cas de changement) :	
13001 MARSEILLE			
Sociétés bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (article 223 A du CGI)	Désignation et adresse de la société mère :		N° SIREN de la société mère

I - CALCUL DU CREDIT D'IMPOT		ANNEE CIVILE 2 019	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectées à des exploitations situées à Mayotte	1		
Montant du crédit d'impôt applicable aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte (ligne 1 x 9,00 %)	2		
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-32 du code du travail ¹ (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	3a		
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141-30 du code du travail ((ligne 3a x 9,00 %) x 10/90)	3b		
Montant du crédit d'impôt majoré applicable aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte (ligne 2 + ligne 3b)	4		
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 7)	5		
Montant total du crédit d'impôt (ligne 2 ou ligne 4 + ligne 5)	6		

II - CADRE A SERVIR PAR LES ENTREPRISES DECLARANTES QUI DETIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIETES DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILES NON SOUMIS A L'IMPOT SUR LES SOCIETES				
Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN	Montant total du crédit d'impôt	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement)	% de droits détenus dans la société	Quote part du crédit d'impôt (1-2) x 3
	1	2	3	
			TOTAL	7

¹ Cf § 55 du BOI-BIC-RICI-10-150-20.

2079-CICE - Détail liste des sociétés

Forme juridique	Nom de la société	Adresse	Code postal	Commune	N° Siren	Montant total du crédit d'impôt	Montant de la créance "en germe" cédée	% de droits	Quote-part
Total									

III – CADRE A SERVIR POUR LA REPARTITION DU CREDIT D'IMPOT ENTRE LES ASSOCIES MEMBRES DE SOCIETE DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILES NON SOUMIS A L'IMPOT SUR LES SOCIETES

Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	Montant total du crédit d'impôt 1	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) 2	% de droits détenus dans la société 3	Quote part du crédit d'impôt (1-2) x 3
TOTAL				

IV - UTILISATION DE LA CREANCE

IV-1. Détermination du montant du crédit d'impôt disponible pour l'entreprise (sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés et les entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu) :

Cas général		
Montant du crédit d'impôt (hors quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (report de la ligne 2 ou de la ligne 4)	8	
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement ³	9	
Montant du crédit d'impôt disponible <i>Reporter en ligne 10 :</i> <i>- le résultat du calcul (ligne 8 - ligne 9) s'il est positif ;</i> <i>- zéro si le résultat du calcul (ligne 8 - ligne 9) est négatif ou égal à zéro.</i>	10	
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (ligne 7 du cadre II + ligne 10)	11	

Cas particulier des sociétés relevant du régime de groupe (à compléter exclusivement par la société mère)

Montant total du crédit d'impôt du groupe (totalisation de l'ensemble des montants de CICE des sociétés du groupe)	12	
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement ³	13	
Montant du crédit d'impôt disponible <i>Reporter en ligne 14 :</i> <i>- le résultat du calcul (ligne 12 - ligne 13) s'il est positif</i> <i>- zéro si le résultat du calcul (ligne 12 - ligne 13) est négatif ou égal à zéro.</i>	14	
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation des entreprises dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) [(totalisation de la ligne 7 de l'ensemble des déclarations du groupe) + ligne 14]	15	

IV-2. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :

Montant imputé sur l'impôt sur les sociétés (dans la limite du montant de l'impôt dû et du crédit d'impôt déterminé ligne 11 ou ligne 15)	16	
Montant restant à imputer sur l'impôt éventuellement dû des 3 années suivantes (cas général) ou dont la restitution (cas particuliers des entreprises nouvelles, jeunes entreprises innovantes et PME au sens communautaire et entreprises en procédure collective) est à demander sur le formulaire n°2573-SD	17	

- Pour les sociétés hors régime de groupe :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5 et 6 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 6 et 9 sur le relevé de solde n° 2572-SD.

- Pour la société mère d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5 et 6 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 12 et 13 sur le relevé de solde n° 2572-SD.

- Pour les sociétés filiales d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5 et 6 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD

³ Il convient de porter le montant total de la créance cédée, et non le montant de l'avance reçue.

2079-CICE - Détail liste des associés

Forme juridique	Nom de l'associé	Adresse	Code postal	Commune	N° Siren	Montant total du crédit d'impôt	Montant de la créance "en germe" cédée	% de droits	Quote-part
Total									

IV-3. Entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu : Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5 et 6 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD et celui du crédit d'impôt disponible déterminé ligne 11 dans la partie réductions et crédits d'impôt de la déclaration de revenus n° 2042-C-PRO (case 8TL ou 8UW).

Les demandes de restitution anticipées ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.

Taux réduit d'IS

Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(Article 219-I-b du CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code NAF
COUVEUSE INTERFACE	42911696500055	9499Z
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
83 LA CANEBIERE		
13001 MARSEILLE		

I. Résultats de l'exercice		
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058-A, ligne XI ou tableau 2033-B, ligne 352)	4 227
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059-A, total colonne 9 ou tableau 2033-C, ligne 596)	
c	Déficits antérieurs imputés au titre de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XL ou tableau 2033-B, ligne 360)	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WV)	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (tableau 2059-A, ligne 17 ou tableau 2033-C, ligne 593)	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WW et XB)	

II. Bénéfices soumis au taux réduit		
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 38 120 €x (Durée de l'exercice en mois / 12)	38 120
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	4 227
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
	Total des lignes h à k à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065	4 227

III. Bénéfices soumis au taux normal		
l	Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065	

IV. Plus-value nette à long terme soumise au taux de 15%		
m	Total des lignes (d-j-k) à reporter cadre C-2 de l'imprimé n°2065	

Taux réduit d'IS

(CGI, art. 219-I-b; CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code APE
COUVEUSE INTERFACE	42911696500055	9499Z
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
83 LA CANEBIERE		
13001 MARSEILLE		

Le soussigné

- Nom et prénom : Patrick TORRE
- Qualité : Président

déclare que l'entreprise ci-dessus désignée applique depuis le : 01012006
les dispositions de l'article 219 du Code Général des Impôts, en référence ci-dessus.

L'entreprise entend bénéficier de l'imposition au taux réduit de 15% au titre de l'exercice déclaré,
dans les conditions prévues à l'article 219 déjà cité.

Fait à : MARSEILLE
Le :

Signature du déclarant

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **966 740** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 624 394** euros et un total **charges** de **1 621 580** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **2 814** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2019** et finit le **31/12/2019**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

ANNEXE - Elément 2

Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2019
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres						
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers			3 168			3 168
Matériel de transport			21 746			21 746
Matériel de bureau, mobilier			5 463			5 463
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			30 377			30 377
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations			9 430			9 430
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières			8 429			8 429
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES			17 858			17 858
TOTAL			48 235			48 235

ANNEXE - Elément 3

Amortissements

Etat exprimé en euros

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2019
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Autres				
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels				
Autres Instal., agencement, aménagement divers		403		403
Matériel de transport		20 642		20 642
Matériel de bureau, mobilier		5 463		5 463
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		26 508		26 508
TOTAL		26 508		26 508

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Dotations			Reprises			
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2019
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres		597 028	314 339	282 689	
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		597 028	314 339	282 689
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations				
	<ul style="list-style-type: none"> incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières 				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL			597 028	314 339	282 689

Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 	282 529	314 339	
----------------------------	--	---------	---------	--

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

--

ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en euros

	Début exercice	Augmentations	Diminutions		31/12/2019
			Utilisées	Non utilisées	
PROVISIONS REGLEMENTEES					
Reconstruction gisements miniers et pétroliers					
Provisions pour investissement					
Provisions pour hausse des prix					
Provisions pour amortissements dérogatoires					
Provisions fiscales pour prêts d'installation					
Provisions autres					
PROVISIONS REGLEMENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
Pour litiges					
Pour garanties données aux clients					
Pour pertes sur marchés à terme					
Pour amendes et pénalités					
Pour pertes de change					
Pour pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Pour renouvellement des immobilisations					
Provisions pour gros entretien et grandes révisions					
Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres		597 028	314 339		282 689
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		597 028	314 339		282 689
PROVISIONS POUR DEPRECIATION					
Sur immobilisations					
<div style="display: inline-block; vertical-align: middle;"> <div style="font-size: 3em; vertical-align: middle;">}</div> <div style="display: inline-block; vertical-align: middle; margin-left: 5px;"> incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières </div> </div>					
Sur stocks et en-cours					
Sur comptes clients					
Autres					
PROVISIONS POUR DEPRECIATION					
TOTAL GENERAL		597 028	314 339		282 689

Dont dotations et reprises	<div style="display: inline-block; vertical-align: middle;"> <div style="font-size: 3em; vertical-align: middle;">}</div> <div style="display: inline-block; vertical-align: middle; margin-left: 5px;"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles </div> </div>	282 529	314 339		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

--

ANNEXE - Élément 5

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros		31/12/2019	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	5 610	5 610	
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	8 429	8 429	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	201 223	201 223	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	170 507	170 507	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	21 292	21 292	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	14 900	14 900	
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	57	57	
	Charges constatées d'avances	28 221	28 221	
TOTAL DES CREANCES		450 239	450 239	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2019	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	167 788	167 788		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	2 038	2 038		
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	243 669	243 669		
	Personnel et comptes rattachés	29 856	29 856		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	23 432	23 432		
	Impôts sur les bénéfices	634	634		
	Taxes sur la valeur ajoutée	6 277	6 277		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	853	853		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
	Autres dettes	54 070	54 070		
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		528 615	528 615		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		2 038			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

ANNEXE - Élément supplémentaire

Produits et Charges exceptionnels

Etat exprimé en euros

31/12/2019

Total des produits exceptionnels		2 817
Produits exceptionnels sur opérations de gestion <i>Produits exceptionnels FP</i>	2 817	2 817
Total des charges exceptionnelles		779
Charges exceptionnelles sur opération de gestion <i>PENALITES AMENDES FISCALES</i>	779	779
Résultat exceptionnel		2 038

Annexe des comptes annuels 31/12/2019

Etat exprimé en euros

COVID-19

1. Information au titre d'un événement post-clôture

La crise sanitaire liée au covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence constituent un événement majeur. L'entreprise a estimé à la date d'arrêté de ses comptes que cette situation relève d'un événement post-clôture sans lien avec une situation existant au 31 décembre 2019. Par conséquent, l'entreprise n'a pas procédé à un ajustement de ses comptes clos au 31 décembre 2019 au titre de cet événement.

2. Information au titre de l'impact du covid-19 sur l'activité de l'entreprise postérieurement à la clôture de l'exercice

Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'entreprise constate que cette crise sanitaire a un impact significatif sur son activité.

A la date d'établissement de ses comptes, l'entreprise a constaté une baisse du chiffre d'affaires sur le premier trimestre.

A la date d'établissement des comptes de l'entreprise (le jj/mm/aaaa) 07/08/2020, l'entreprise n'est pas en mesure de chiffrer l'impact de la crise sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat.

L'entreprise a toutefois mis en action un plan de continuation de l'activité en utilisant les mesures suivantes :

- Recours à l'activité partielle pour l'ensemble du personnel
- Demande d'aides publiques au fonds de solidarité
- Obtention d'un prêt garanti par l'Etat

Eu égard à ces mesures, à la date de l'arrêté des comptes (le jj/mm/aaaa) 07/08/2020, l'entreprise estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.